



Groupe de travail du CP:

**Discussion sur les recommandations de la
première évaluation de programme du FPCP**

Rapport à la CP9 sur les résultats des discussions du Groupe de travail

Présenté par
le Groupe-conseil baastel ltée

Introduction

Lors de la CP8, à Dalat, au Vietnam, les évaluateurs indépendants ont présenté leur rapport d'évaluation provisoire pour la première évaluation de programme commandée par le Comité des participants. Selon la rétroaction reçue sur ce rapport pendant les séances, le CP a décidé qu'un groupe de travail soit créé pour réaliser les travaux préliminaires permettant d'organiser les discussions sur les recommandations de l'évaluation indépendante du FPCF, en préparation de la CP9, à Oslo, qui portera sur cette question.

Le présent rapport rend compte des résultats des discussions du Groupe de travail sur l'évaluation du programme du FPCF.

Approche et orientation de la discussion

Le Groupe de travail a été créé suite à la décision prise lors de la CP8 et s'est réuni durant une série de trois téléconférences, les 13 mai, 25 mai et 3 juin 2011. Les documents principaux et de facilitation étaient disponibles en français, en anglais et en espagnol.

Le Groupe de travail était composé des membres suivants:

1. trois représentants des pays membres de REDD-plus (Kenya, Vietnam et Mexique);
2. trois représentants des partenaires bailleurs de fonds (Australie, Allemagne et Norvège);
3. un représentant d'une organisation des peuples autochtones (Coordinatrice des Organisations Autochtones du Bassin Amazonien) (Juan Carlos Jintiach);
4. un représentant de la société civile (Bank Information Center);

Les réunions du groupe étaient animées par Alain Lafontaine (baastel), et un ou des représentants de l'Equipe de gestion du Fonds (EGF) ont fait part de leurs commentaires et apporté leur appui, au besoin.

Pour alimenter la discussion, le Groupe de travail s'est servi des recommandations formulées dans l'Ebauche de rapport d'évaluation (soumise en mai) ainsi que des résultats de l'évaluation provisoire et de la réponse préliminaire de l'EGF présentée lors de la CP8.

La discussion a permis de classer les recommandations dans le temps et selon certaines catégories, de même que de déterminer les groupes d'intérêts clés touchés par chacune des 23 recommandations initiales. Le résultat de ce processus est un rapport sommaire prenant la forme d'une matrice où figurent les différentes organisations et leur rôle dans la mise en œuvre de chaque recommandation, si le PC les accepte. Cette matrice intègre également les réflexions et les points de vue préliminaires sur les questions à prendre en compte dans l'opérationnalisation de ces recommandations, ainsi que des propositions de processus à suivre pour faire avancer chaque recommandation. Cette matrice est présentée ci-dessous et constitue le principal résultat des discussions du Groupe de travail, qui alimentent les discussions de la CP9 sur les résultats de l'évaluation.

Le Groupe de travail a conclu que toutes les recommandations – si le CP les accepte – seraient ciblées à court terme (c.-à-d. que des mesures devraient être prises dans les douze mois), sauf la Recommandation n°3 qui serait ciblée à moyen terme (c.-à-d. que des mesures devraient être prises dans les 13 à 24 mois).

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Recommandation	Entités jouant un rôle dans la mise en œuvre de la recommandation	Réflexions et points de vue préliminaires	Processus proposé
1. Rationaliser le processus d'examen de la proposition de préparation (R-PP) de sorte que les commentaires d'examen des panels consultatifs techniques consultatifs (PCT) soient soumis en temps opportun et qu'il reste suffisamment de temps pour que les équipes des pays puissent y réagir et participer au produit final.	EGF	<p>La rationalisation du processus doit veiller à ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • que les pays disposent d'au moins deux semaines pour intégrer les commentaires des PCT avant de soumettre leur R-PP en vue de sa discussion à la réunion du CP; • que les membres du CP aient suffisamment de temps (au moins deux semaines) avant la réunion du CP pour passer en revue la dernière version de la R-PP et l'examen du PCT d'un pays donné afin que le processus d'examen du CP soit pertinent; • l'EGF a fait la proposition suivante lors de la CP8, à savoir que les examens informels du PCT soient limités à un seul examen avant la présentation officielle par les pays au lieu des nombreux examens informels qui sont actuellement effectués, pour permettre suffisamment de temps pour les examens et l'intégration des commentaires ; • que le CP examine une seule version, dans l'idéal, après que le PCT ait terminé son examen. 	A la lumière des inquiétudes liées au calendrier, l'EGF doit présenter une proposition permettant de rationaliser le processus.
2. Vérifier que des services de traduction pour les réunions importantes et que la documentation préparée par le FPCF soient disponibles dans les principales langues pour favoriser la participation de tous les membres du Comité des participants, les leçons à tirer et l'inclusion de	CP EGF	<ul style="list-style-type: none"> • Il est nécessaire de prioriser le type de documents à traduire, en fonction des contraintes de temps de la traduction et des coûts connexes. • Des pays REDD ont demandé que les examens du PCT soient traduits. 	L'EGF présentera les documents qui pourraient être traduits, ainsi qu'une estimation du temps et du budget nécessaires pour que le CP en prenne acte.

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Recommandation	Entités jouant un rôle dans la mise en œuvre de la recommandation	Réflexions et points de vue préliminaires	Processus proposé
l'expérience mondiale dans les processus nationaux.			
3. Envisager la possibilité de décentraliser davantage le personnel de l'Equipe de gestion du Fonds (EGF) dans d'autres régions que l'Afrique pour améliorer la coordination sur le terrain et favoriser une mise en œuvre fluide.	Personnel de la BM (peut-être aussi des partenaires à la mise en œuvre)	<ul style="list-style-type: none"> • Cette recommandation ne cible pas nécessairement la décentralisation du personnel de l'EGF mais elle doit aussi prendre en compte les possibilités d'appui qu'offrent les partenaires à la mise en œuvre. Elle doit également intégrer une discussion, avec les pays, de leurs besoins particuliers lorsqu'ils adhèrent au processus de préparation, qui doivent faire l'objet d'une analyse au cas par cas. • En ce sens, elle comprend le transfert des capacités aux partenaires à la mise en œuvre afin d'apporter un meilleur appui aux pays REDD, au besoin. • Cet appui dans les pays devra s'accompagner d'une communication étroite avec l'EGF afin que les messages soient clairs et non contradictoires pour les pays REDD. • Autre question importante: il faut faire en sorte que les questions budgétaires liées au transfert des capacités ou à la décentralisation du personnel n'aient pas d'incidence négative sur les ressources mises à la disposition des pays pour qu'ils puissent effectivement faire avancer leurs travaux de préparation. • Ce transfert des capacités pourrait être réalisable avec des frais supplémentaires limités dans les pays où les partenaires à la mise en œuvre sont déjà actifs. 	Présentation de l'EGF sous la forme d'une note à la CP10 sur la marche à suivre, ce qui comprendra une évaluation du statu quo, des discussions avec les pays et les partenaires à la mise en œuvre, tout en prêtant attention aux inquiétudes liées à l'affectation des ressources.
4. Poursuivre avec énergie le processus d'élaboration et d'opérationnalisation d'un cadre complet de suivi et d'évaluation pour le processus de préparation (et, à l'avenir, le Fonds carbone) afin de garantir des cycles de	EGF CP Partenaires à la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Cette recommandation est également liée à la R19 (stratégie de communication) et à la R21 (état de préparation). • Ce cadre ciblerait surtout le niveau du programme et ne nécessiterait pas nécessairement beaucoup plus d'efforts pour aller dans cette direction, car il s'inspirerait de ce qui existe déjà. • Il existe déjà des cycles de rétroaction, p.ex., le tableau de 	L'EGF doit présenter une note sur les différentes idées pour améliorer le suivi et l'évaluation, pendant la CP10.

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Recommandation	Entités jouant un rôle dans la mise en œuvre de la recommandation	Réflexions et points de vue préliminaires	Processus proposé
<p>rétroaction suffisants dans la prise de décisions et l'amélioration de l'efficacité du FPCF, après l'étape de la formulation. Le tout devrait dépasser les directives fournies dans l'ébauche de cadre de suivi et d'évaluation (mise à jour en 2010), qui a tendance à se concentrer davantage sur les revues externes que le suivi régulier.</p>		<p>bord (<i>Dashboard</i>), mais ils pourraient être améliorés grâce à des mises à jour nationales pour fournir des renseignements complémentaires sur les pays et renseigner « l'inventaire » des pays qui n'ont pas encore présenté de R-PP mais aussi pour savoir comment le processus avance dans les pays après l'approbation de la R-PP finale.</p>	
<p>5. Songer à offrir les fonds dédiés disponibles aux acteurs de la société civile nationale (lorsqu'il n'existe pas d'autres sources de financement) pour appuyer un processus de société civile plus délibéré et l'engagement des peuples autochtones. L'aide financière devrait être fournie au moyen d'un mécanisme mondial plutôt qu'à partir des subventions des pays destinées au gouvernement, afin d'éviter les risques de conflits d'intérêts. Ce financement pourrait avoir deux buts : accroître leur capacité d'engagement dans des processus stratégiques nationaux et mondiaux mais</p>	CP	<p>Cette recommandation a été retenue pour faire partie de la discussion stratégique sur le mandat du FPCF.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rétroaction sur le renforcement des capacités des PA est déjà positive et pourrait être élargie à d'autres organisations de la société civile. • Durant la discussion de cette recommandation, il est nécessaire de prêter attention aux dédoublements possibles et aux limites du financement dans le Fonds de préparation. • Une solution proposée pourrait consister à avoir accès à d'autres sources de financement, par exemple, le financement du FEM dans certains pays, comme complément au soutien du FPCF et pour éviter les dédoublements. 	<p>Une discussion stratégique doit porter sur cette question pendant la CP9 et présenter le FPCF comme un mécanisme.</p>

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Recommandation	Entités jouant un rôle dans la mise en œuvre de la recommandation	Réflexions et points de vue préliminaires	Processus proposé
aussi couvrir les frais de l'organisation d'une voix cohérente pour la société civile et veiller à ce qu'elle soit entendue dans les tribunes décisionnelles.			
6. Renforcer la participation des principaux ministères sectoriels aux processus nationaux de planification de la R-PP et, tout spécialement, à la détermination, à la négociation et au règlement des problèmes liés à l'utilisation des terres (lorsque l'on sait qu'elles favorisent la déforestation ou la dégradation des forêts).	Pays participants EGF Partenaires à la mise en œuvre	Cette recommandation a été retenue pour faire partie de la discussion stratégique sur le mandat du FPCF. <ul style="list-style-type: none"> • Cette recommandation peut être fusionnée avec la Recommandation n°7 et possiblement regroupée avec les recommandations n°s 6 à 9, qui sont étroitement liées à la Recommandation n°11. Ces recommandations ciblent surtout les priorités à déterminer <i>dans</i> les R-PP plutôt qu'au niveau du programme. • Il faut aussi tenir compte du défi auquel certains pays REDD sont confrontés et de ce que le FPCF, dans l'ensemble, peut faire pour favoriser la participation au processus de préparation de certains ministères qui ne montrent pas nécessairement d'intérêt pour le programme REDD mais qui ont un rôle majeur à jouer au sujet des éléments favorisant la déforestation. • Une telle recommandation peut être utile pour appuyer les efforts consentis par les agences d'exécution pour faire participer les autres acteurs. • Il serait utile d'examiner les manières dont le FPCF peut appuyer encore plus ce processus, p. ex., modifier le modèle de R-PP, assurer la participation de ces acteurs aux ateliers régionaux et dialogue stratégique. 	Une discussion stratégique doit porter sur cette question pendant la CP9.
7. Renforcer la participation des ministères « non sectoriels » tels que les ministères des Finances, du Développement rural et les	Pays participants EGF Partenaires à la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Voir les commentaires de la Recommandation n° 6. 	Suivi et discussion stratégique pendant la CP9.

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Recommandation	Entités jouant un rôle dans la mise en œuvre de la recommandation	Réflexions et points de vue préliminaires	Processus proposé
administrations locales.			
8. Renforcer les efforts consentis pour tirer des leçons de l'expérience, des succès et des échecs, dans les pays participants, des initiatives et des programmes de gestion durable des forêts, ainsi que les efforts faits pour établir des liens plus directs avec des initiatives multilatérales et bilatérales complémentaires et constantes offrant la possibilité de réagir aux facteurs qui causent la déforestation.	EGF Partenaires à la mise en œuvre	Cette recommandation a été retenue pour faire partie de la discussion stratégique sur le mandat du FPCF.	Suivi et discussion stratégique pendant la CP9.
9. Etant donné la capacité et les défis institutionnels de nombreux pays participants ainsi que la nécessité de faire avancer le programme REDD, centrer les efforts faits pour renforcer les capacités dans les premiers éléments de base du processus de préparation, la mise à l'essai dans des régions sélectionnées afin de tirer des leçons plus tard et d'en assurer la mise à niveau.	Pays participants Partenaires à la mise en œuvre Autres programmes REDD	<ul style="list-style-type: none"> • Cette recommandation est étroitement liée à la Recommandation n° 21 et le FPCF devrait en discuter avec la Recommandation n° 21. • Cela comprend le renforcement des capacités à divers niveaux dans le contexte national afin de créer une architecture nationale pleinement fonctionnelle pour la mise en œuvre de REDD. • Il faut également discuter des options pour faire participer les PA à ce processus. 	A discuter dans le cadre de l'opérationnalisation de la Recommandation n° 21 (voir ci-après).
10. Appuyer activement l'apprentissage et la réflexion sur le processus de	Pays participants EGF Partenaires à la	<ul style="list-style-type: none"> • Cette recommandation est jugée essentielle pour que les pays adhèrent au processus de l'ESSES. • L'EGF a déjà pris certaines mesures relatives à cette 	Pendant la CP9, l'EGF présentera son plan d'activités quinquennal, dans lequel une estimation budgétaire sera attribuée à cette

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Recommandation	Entités jouant un rôle dans la mise en œuvre de la recommandation	Réflexions et points de vue préliminaires	Processus proposé
l'évaluation stratégique environnementale et sociale (l'ESES), en assurant le transfert réel et efficace des premières expériences des pays qui mettent à l'essai l'ESES mais aussi en établissant des liens externes avec d'autres initiatives qui examinent les impacts sociaux et environnementaux de REDD à l'échelon national, ce qui pourrait comprendre l'initiative d'apprentissage de l'Alliance Climat, Communauté et Biodiversité/CARE/Overseas Development Institute (CCBA/CARE/ODI) sur l'évaluation sociale de REDD.	mise en œuvre	<p>question grâce au processus d'embauche actuel d'un expert de l'ESES.</p> <ul style="list-style-type: none"> On pourrait envisager d'affecter des ressources supplémentaires au renforcement des capacités dans ce domaine, de l'affectation générale à la préparation du FPCF, sans oublier qu'il est nécessaire d'établir des liens étroits au niveau des pays grâce au processus national de consultation. Il ne faut pas oublier que les partenaires à la mise en œuvre, comme la Banque, peuvent aider les pays pendant ce processus, grâce à leur expertise et à leurs ressources. Il faudrait tâcher de faire adopter les leçons tirées de la mise en œuvre de l'ESES dans les premiers pays, de les faire connaître dans les autres pays et de les utiliser dans la mise en œuvre ultérieure; l'EGF pourrait favoriser le processus de documentation et de diffusion des leçons apprises. Des initiatives de sauvegarde propres aux pays devraient être prises en compte, le cas échéant. 	question; elle pourrait en discuter et l'ajuster en fonction des propositions.
11. Renforcer le soutien technique et financier afin d'obtenir des mesures régionales conçues pour favoriser les échanges et l'apprentissage Sud-Sud, ce qui pourrait comprendre d'autres ateliers régionaux sur des questions particulières d'intérêt mutuel (comme les méthodologies, la consultation, la gouvernance et les réformes de la loi) ou pour harmoniser et relier les	CP EGF Partenariat REDD+ Autres tribunes régionales	<ul style="list-style-type: none"> Les ateliers régionaux sont considérés comme étant une bonne approche. Il a été proposé qu'ils soient plus pratiques pour faciliter l'échange des expériences régionales et des pays (sur des sujets tels que l'élaboration de la R-PP, les défis liés à la mise en œuvre, le scénario de référence, la MRV, la gouvernance et la gestion communautaire des forêts). De plus, dans la mesure du possible, ces ateliers devraient prendre en compte les nouvelles initiatives régionales (par exemple, sur les problèmes transfrontaliers liés à la foresterie en Afrique) et appuyer le travail en cours sur les efforts transfrontaliers du mécanisme REDD. Même si la promotion de l'apprentissage Sud-Sud demeure une priorité, elle devrait chercher à créer une 	<p>Discussion générale et identification des domaines d'intérêt mutuel pendant la CP9.</p> <p>L'EGF est en voie d'élaborer une proposition de MRV.</p>

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Recommandation	Entités jouant un rôle dans la mise en œuvre de la recommandation	Réflexions et points de vue préliminaires	Processus proposé
plans des pays à l'échelle régionale. Dans la mesure du possible, créer des synergies entre les pays qui travaillent dans des conditions semblables (p. ex., le bassin de l'Amazonie, le bassin du Congo et le bassin du Bornéo-Mékong) ou entre les groupes linguistiques importants (français, espagnols et anglais).		<p>synergie et non un chevauchement avec les autres tribunes, comme le Partenariat REDD+, où plusieurs de ces échanges Sud-Sud obtiendraient un meilleur appui.</p> <ul style="list-style-type: none"> • On pourrait également songer à affecter un budget à cette question, à travers l'affectation générale du FPCF, si les pays REDD déterminent qu'il s'agit d'une priorité. • Cette recommandation devrait être reliée aux mesures des recommandations n^{os} 7,8, 9, 10 et 22. 	
12. S'éloigner des décaissements « à taux fixe » des subventions de formulation et de préparation au profit d'un système offrant des subventions d'importance variable selon des critères universels, transparents et convenus.	CP EGF	Cette recommandation a été soulignée comme une recommandation stratégique.	Suivi et discussion stratégique pendant la CP9.
13. Élaborer des plans plus clairs sur l'élargissement du programme à de nouveaux pays qui cherchent à obtenir de l'aide et des critères d'inclusion, ce qui pourrait comprendre le resserrement des critères figurant dans la Charte du FPCF.	CP EGF	Cette recommandation a été soulignée comme une recommandation stratégique.	Suivi et discussion stratégique pendant la CP9.
14. Tout en tâchant de rationaliser le processus d'approbation et de décaissement des fonds,	Partenaires à la mise en œuvre Pays REDD	<ul style="list-style-type: none"> • Il est évident que des efforts sont déjà faits en ce sens sur le terrain. A titre d'exemple, le Mexique a déjà organisé un atelier avec différents bailleurs de fonds afin d'harmoniser les efforts. 	Mise au point de l'EGF sur le décaissement des fonds. Pas de mesure requise du CP ; des efforts sont déjà faits au niveau des pays.

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Recommandation	Entités jouant un rôle dans la mise en œuvre de la recommandation	Réflexions et points de vue préliminaires	Processus proposé
continuer de préconiser une meilleure coordination avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux au niveau des pays afin de renforcer l'efficacité et de réduire les risques associés à l'insuffisance de financement causée par le décaissement tardif de l'aide financière par le FPCF.		<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit toujours d'un défi pour certains pays. • Cette recommandation devrait être présentée avec la Recommandation n° 18. 	Voir aussi la R18.
15. Poursuivre les efforts à travers le Groupe de travail sur les partenaires multiples à la mise en œuvre multiples afin d'identifier les canaux à la mise en œuvre extérieurs à la Banque mondiale, reconnaissant que diversifier les partenaires à la mise en œuvre et d'exécution contribuera à améliorer les taux de décaissement. Ceci sera aussi important dans un proche avenir lorsque les subventions de préparation commenceront à être signées et décaissées en nombre plus important.	CP	<ul style="list-style-type: none"> • Cette recommandation appuie les efforts déjà réalisés sur cette question par l'entremise du Groupe de travail et il y aura une mise à jour pendant la CP9. Le CP doit prendre une décision sur l'opérationnalisation au plus tard à la CP10. • Ces efforts doivent être prudents et éviter d'aller plus loin que les six éventuels partenaires à la mise en œuvre déjà déterminés. 	Aucune autre mesure du CP n'est requise, sauf les mesures déjà en cours pour ce point à l'ordre du jour.
16. Assurer une souplesse limitée dans l'affectation de budgets particuliers dans le cadre de la subvention de préparation,	Partenaires à la mise en œuvre EGF CP	<ul style="list-style-type: none"> • Le Mexique a souligné que, dans ce cas, ce processus de réaffectation avait récemment été assoupli et que cette recommandation ne nécessiterait peut-être pas une opérationnalisation plus poussée mais qu'elle serait utile à titre de rappel (point de vue appuyé par le Kenya) 	Aucune mesure officielle du CP n'est requise.

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Recommandation	Entités jouant un rôle dans la mise en œuvre de la recommandation	Réflexions et points de vue préliminaires	Processus proposé
<p>étant donné la rapidité avec laquelle le paysage financier de REDD plus évolue dans les pays où la R-PP a été approuvée depuis longtemps. Comme nous l'avons constaté au Mexique, l'élaboration de la R-PP a mené à un processus bien plus large qui a servi à catalyser le financement des autres bailleurs de fonds dans des postes qui, au départ, devaient être financés par le FPCF. Dans ce contexte, il faudrait offrir la possibilité de réaffecter le financement du FPCF à d'autres activités proposées dans la R-PP et qui n'ont pas encore été financées.</p>			
<p>17. Continuer de renforcer la coordination avec l'ONU-REDD pour profiter des points forts de chacun et restreindre le nombre de mécanismes à la mise en œuvre. Ensemble, aplanir les différences qu'il reste avec l'ONU-REDD, notamment au sujet des conseils donnés aux pays participants sur la mise en œuvre des mesures de protection sociale.</p>	<p>CP EGF Pays participants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La coordination avec l'ONU-REDD étant constante, utiliser le modèle commun de R-PP dans les deux initiatives. • Il faut permettre aux organismes de l'ONU-REDD de fournir un appui ciblé dans les pays du FPCF au moyen de l'Approche commune. • La version révisée des lignes directrices sur la participation des intervenants aide à préciser comment le FPCF pourrait être mis en œuvre dans les pays qui ont adopté la DDPA. 	<p>L'EGF doit continuer à assurer la coordination avec l'ONU-REDD.</p> <p>L'Approche commune doit être convenue à la CP9, ce qui devrait aider à faire avancer les mesures de sauvegarde. L'EGF devrait faire le point sur les premiers efforts réalisés à cette étape-ci de la mise en œuvre.</p> <p>Si d'autres questions délicates étaient répertoriées comme des différences dans l'approche, le CP devrait également exprimer ses inquiétudes pendant la discussion de ce</p>

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Recommandation	Entités jouant un rôle dans la mise en œuvre de la recommandation	Réflexions et points de vue préliminaires	Processus proposé
			point.
18. Renforcer la transition vers un meilleur alignement et une meilleure harmonisation des fonds du FPCF avec d'autres sources de financement multilatérales et bilatérales. Les missions de revue annuelle (du genre de celles de la RDC) en sont un bon exemple. Bien qu'elles imposent des coûts de transaction plus élevés aux partenaires externes au sujet de l'établissement du calendrier, elles confèrent des avantages importants au niveau des pays et font augmenter les possibilités de réaliser des économies au chapitre de l'efficience.	Toutes les parties en cause	<ul style="list-style-type: none"> • Ce processus devrait être dirigé par les pays. • Cette recommandation est importante et devrait être présentée comme une mesure opérationnelle de la Recommandation n° 14. • Inclure des activités qui sont appuyées par d'autres partenaires à la mise en œuvre (notamment des partenaires bilatéraux) dans la trousse de R-PP et de préparation. • Des missions conjointes peuvent effectivement aider à améliorer la coordination et pallier à l'insuffisance de financement. • L'approbation officielle de la R-PP peut alors aussi servir de fondement à la consultation des bailleurs de fonds dans le pays. 	Echange d'expérience entre les pays REDD participants, discussion pendant la CP9.
19. Élaborer et instaurer une stratégie de communication et de sensibilisation pour diffuser à plus grande échelle et regrouper les résultats du FPCF afin qu'ils soient utilisés au niveau des pays, dans la BM et dans les auditoires externes.	CP EGF	<ul style="list-style-type: none"> • Cette recommandation est indiquée comme ayant une priorité élevée. • Lorsqu'il élabore une stratégie de communication, l'EGF devrait aussi concevoir des mesures de communication appropriées pour assurer une mise en œuvre rapide. • La stratégie de communication pourrait comporter une approche à deux volets : a) sensibiliser la collectivité mondiale participant à REDD au sujet des objectifs généraux et de la situation du FPCF ; b) faire connaître l'expérience des pays et ce qui se produit au niveau des pays, et offrir l'occasion à d'autres intervenants de faire une rétroaction. • Il faut systématiser la communication et la sensibilisation 	L'EGF prépare actuellement une stratégie de communication et présentera certains de ses éléments fondamentaux pendant la CP9, tout en demandant aux participants ce qu'ils en pensent, à temps pour la CP10.

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Recommandation	Entités jouant un rôle dans la mise en œuvre de la recommandation	Réflexions et points de vue préliminaires	Processus proposé
		<p>et les rendre plus proactives (p.ex., un bulletin, des possibilités de médias sociaux et un site Web), peut-être embaucher du personnel à plein temps.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voir aussi la cible de la sensibilisation à l'Approche commune. 	
<p>20. En étroite collaboration avec d'autres mécanismes de financement liés à REDD, songer à des mesures à prendre pour renforcer la participation des intervenants responsables du secteur privé aux processus de REDD-plus (comme les exploitants forestiers qui désirent déterminer d'autres flux de rentrée et les initiateurs de projets), ce qui pourrait comprendre la réduction des obstacles à la pénétration des marchés, le soutien des études de faisabilité et l'offre de garanties bancaires pour les capitaux d'investissement.</p>	<p>CP EGF Fonds carbone</p>	<p>Divers point de vue ont été exprimés sur ce point à l'ordre du jour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Certains membres estiment que cette recommandation dépasse le mandat effectif du FPCF, tout spécialement pendant la phase de préparation à REDD, tandis que d'autres estiment qu'il est important de faire participer le secteur privé au niveau des pays et en coordination avec d'autres fonds qui ciblent davantage la participation du secteur privé. • Assurer une sensibilisation active afin de mobiliser les participants du secteur privé dans le Fonds carbone. • Il semble nécessaire de songer à cibler le secteur privé au moyen de la stratégie de communication à cette étape-ci, afin d'accroître sa participation lorsque le Fonds carbone sera opérationnel. 	<p>Aucune mesure officielle n'est requise à cette étape-ci.</p>
<p>21. Outre élaborer une R-PP afin d'opérationnaliser le Fonds carbone, susciter au plus tôt une réflexion au niveau de l'Assemblée des participants sur les conditions minimales de préparation (les « éléments déclencheurs » nécessaires pour avoir accès</p>	<p>AP/CP EGF Fonds carbone</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cette recommandation est considérée être une recommandation principale. • L'EGF proposera ses réflexions préliminaires pour que le CP puisse commencer à discuter de cette question. 	<p>Une discussion en panel sera organisée pendant la CP9 et la note sur le concept de l'EGF assurera le démarrage rapide du processus.</p> <p>Pour ce qui est du moment choisi, il serait utile que la trousse de préparation soit définie pendant la CP11.</p>

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
Recommandation	Entités jouant un rôle dans la mise en œuvre de la recommandation	Réflexions et points de vue préliminaires	Processus proposé
au Fonds carbone.			
22. Au cours de cette réflexion, discuter également avec les pays des possibilités de gouvernance et d'organisation institutionnelle requises pour assurer la transparence et des approches convenues afin de partager les avantages de cette opérationnalisation.	Pays participants Partenaires à la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Cette recommandation est un rappel et est liée à la R21. Il a déjà été demandé aux pays de faire part de leur réflexion sur cette question dans la R-PP. • Les efforts faits en ce sens devraient aussi être liés aux efforts faits pour renforcer les capacités et échanger sur les leçons apprises comme décrit plus haut dans la R11. • Les efforts dans ce domaine demeurent à la discrétion des pays et sont orientés par les lignes directrices sur l'ESES, par exemple. 	<p>Une discussion en panel sur l'échange des avantages est déjà prévue pour la CP9.</p> <p>Voir la R11.</p>
23. Pendant l'étape de l'opérationnalisation du Fonds carbone, vérifier qu'il s'inspire des leçons apprises au cours de la phase de préparation du FPCF, notamment pour s'assurer que les exigences liées à la diligence raisonnable ne nuisent pas aux transactions de réduction des émissions, en plus des exigences légitimes du FPCF.	CP/AP EGF	<ul style="list-style-type: none"> • Le but de cette recommandation n'est pas de proposer un raccourci pour assurer la diligence raisonnable. • L'ESES a été entreprise pendant la phase de préparation et le Cadre de gestion environnementale et sociale devrait servir de fondement à l'application des mesures de sauvegarde du Fonds carbone. • Par conséquent, la possibilité de retards dans les transactions devrait être réduite. 	<p>Aucune mesure n'est requise à cette étape-ci, sauf le dialogue constant qui est en cours avec les partenaires à la mise en œuvre.</p>